

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# **MERCREDI 22 MARS 2023**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27** 

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

# **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric

BATAILLE; Cécile UTILLE-GRAND Les Chapelles: Paul PELLECUER

<u>Montvalezan</u>: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE <u>Séez</u>: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ; Joëlle CAMPERS

<u>Sainte-Foy-Tarentaise</u>: Yannick AMET <u>Tignes</u>: Serge REVIAL, Capucine FAVRE

<u>Val d'Isère</u>: Gérard MATTIS <u>Villaroger</u>: Alain EMPRIN

# **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

# **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice: Cécile MULOT; Morgan LE LANN

<u>Séez</u>: Éric JACQUEMOUD

Tignes: Laurence FONTAINE; Franck MALESCOUR

# SECRÉTAIRE DE SÉANCE

# Laurence REGNIER



Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

Berger Levrault

ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE

# 2023-39 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TROPHEE DU COUREUR LE PLUS COMBATIF DU TOUR DE L'AVENIR

La SARL Promo Events détient l'exclusivité des droits commerciaux relatifs au Tour de l'Avenir.

L'association Alpes Vélo est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir ; elle détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL Promo Events et l'association Alpes Vélo ont obtenu la garantie de diffusion en direct sur la chaine Eurosport pour les deux dernières étapes du Tour de l'Avenir. Les autres étapes feront l'objet d'un direct (dernière heure de course) diffusé sur les plateformes internet\*\* Eurosport Player et GCN (Global Cycling Network), diffusée dans 190 pays. Par ailleurs, la couverture réactionnelle de l'événement est assurée par France 3 Régions au fil des territoires traversés.

Pour développer la visibilité du territoire, la communauté de communes de Haute-Tarentaise, a souhaité s'associer à Promo Events en parrainant le trophée du coureur le plus combatif pour un montant de 5 000 euros hors taxes.

La convention de partenariat annexée fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute -Tarentaise et Promo Events.

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire réuni le du 7 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute-Tarentaise réuni le du 13 mars 2023 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat avec la SARL Promo Events relative au parrainage du trophée du coureur le plus combatif du Tour de l'Avenir 2023;
- AUTORISE le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.





Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le



ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE



# CONVENTION DE PARTENARIAT

# TOUR DE L'AVENIR 2023 – Hommes et Femmes Trophée de la combativité

# Entre les soussignés :

D'une part : La SARL **PROMO-EVENTS**, représentée par M. Philippe COLLIOU, directeur, Domiciliée 19 rue Sergent Blandan, 69001 LYON, France

Εt

D'autre part : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE, représentée par M. Yannick AMET, président, Domiciliée 8 rue Saint Pierre, BP n°1, 73707 SÉEZ, France

#### **PREALABLE**

L'ASSOCIATION ALPES VELO, sous convention avec Amaury Sport Organisation, est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir, course cycliste internationale, réservée aux coureurs de moins de 23 ans.

La version Femmes du Tour de l'Avenir verra sa première édition en 2023. A l'identique du Tour de l'Avenir Hommes, cette nouvelle épreuve sera réservée aux athlètes de moins de 23 ans.

ALPES VELO détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO-EVENTS détient l'exclusivité des droits commerciaux et droits d'image relatifs au Tour de l'Avenir Hommes et Femmes.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE ci-après dénommée « LE PARTENAIRE », a souhaité s'associer à PROMO-EVENTS afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2023 du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes, sous la forme d'un partenariat d'échange.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

#### Article 1 - Durée du contrat

Il est convenu entre les parties que le présent contrat est établi pour l'édition 2023 du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes. Il prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 décembre 2023.

Les deux parties conviennent de se rencontrer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 afin de définir les détails d'un éventuel prolongement du contrat pour les futures éditions de l'épreuve.

Tout ajout ou modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat qui devra être cosigné des deux parties.

# Article 2 - Dates et parcours de l'évènement

En 2023, le Tour de l'Avenir *Hommes* se déroulera du 20 au 27 août, et sera suivi du Tour de l'Avenir *Femmes*, du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre.

En 2023, le Tour de l'Avenir Hommes se déroulera du dimanche 20 au dimanche 27 août.

Sous réserve de validation des autorités publiques, les départements traversés sont les suivants :

- Dimanche 20 août 2023 1ère étape (Morbihan)
- Lundi 21 août 2023 2ème étape (Loire-Atlantique Maine-et-Loire Indre-et-Loire)
- Mardi 22 août 2023 3<sup>ème</sup> étape (Indre)

Publié le



Recu en préfecture le 23/03/2023

ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE

- Mercredi 23 août 2023 – 4ème étape (Indre – Creuse)

- Jeudi 24 août 2023 5ème étape (Rhône-Ain)
- Vendredi 25 août 2023 6ème étape (Haute-Savoie Savoie)
- Samedi 26 août 2023 7<sup>ème</sup> étape (Savoie)
- Dimanche 27 août 2023 8ème étape (Savoie)

Toutes les informations sur les parcours, la carte et les horaires des étapes seront publiées, au plus tard en avril 2023, et consultables sur le site internet www.tourdelavenir.com

En 2023, le **Tour de l'Avenir Femmes** se déroulera du lundi 28 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre.

Sous réserve de validation des autorités publiques, les départements traversés sont les suivants :

- Lundi 28 août 2023 1ère étape (Saône-et-Loire)
- Mardi 29 août 2023 2ème étape (Saône-et-Loire Jura)
- Mercredi 30 août 2023 3ème étape (Jura Ain)
- Jeudi 31 août 2023 4ème étape (Savoie Haute-Savoie)
- Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 5<sup>ème</sup> étape (Haute-Savoie Savoie)

Toutes les informations sur les parcours, la carte et les horaires des étapes seront publiées, au plus tard en avril 2023, et consultables sur le site internet <u>www.tourdelavenirfemmes.com</u>

#### Article 3 - Engagements de Promo-Events

Dans les articles suivants n°3.1 à 3.6, il est précisé que l'appellation « Tour de l'Avenir » concerne les deux épreuves Hommes et **Femmes** 

Promo-Events s'engage à mettre en place les contreparties suivantes :

#### 3.1 - Parrainage du Trophée de la Combativité

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise parraine le trophée du coureur(e) le(la) plus combatif(ve) du Tour de l'Avenir. Le(a) coureur(e) désigné(e) le(a) plus combatif(ve), au terme de chaque étape, est récompensé(e) par un prix spécial. Le trophée sera apporté par le partenaire.

#### 3.2 - Protocole

#### - Remise d'un prix

Un représentant de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ou l'un de ses invités récompensera, lors de la cérémonie protocolaire se déroulant après l'arrivée de chaque étape, le(a) coureur(e) désigné(e) le(a) plus combatif(ve) de l'étape. Citation de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ainsi que du nom et de la fonction de son représentant par l'animateur.

# Photo du Podium

Chaque jour, le photographe de l'organisation effectue une photo de la remise des prix sur le podium ; cette photo sera disponible gratuitement et libre de droits dès la fin du protocole auprès du responsable presse de l'épreuve.

# Fond de podium personnalisé

La remise de prix s'effectue devant un fond de podium H2m x L3m composé du logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation du fond de podium.

# 3.3 - Signalétique terrain

#### Sites de départ des étapes

Logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site de départ des étapes.

Et

Un panneau aux couleurs de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise aux départs des étapes indiquant le nombre de kilomètres restant jusqu'à l'arrivée finale.

#### Sites d'arrivée des étapes

Logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site d'arrivée des étapes.

# 3.4 - Editions

# Programme officiel – guide technique

Un programme officiel de 80 pages pour le Tour de l'Avenir Hommes et de 40 pages pour le Tour de l'Avenir Femmes seront édités et disponibles 15 jours avant chaque épreuve.

Téléchargeables sur le site internet de chaque épreuve et imprimé à 1000 + 500 exemplaires – diffusé aux médias, partenaires, suiveurs de l'épreuve.

Une page quadri (format A4 – quadri – 4<sup>ème</sup> de couverture) réservée à la Communauté de chaque programme.

Fichier à fournir par le partenaire avant le 1er juillet.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023 Recu en préfecture le 23/03/2023

Բանլլարարութ de Haute-Taren

ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE

# Sites Internet www.tourdelavenir.com et www.tourdelavenirfemmes.com

Mise en avant du partenaire (ITW et promotion de la marque) avant et pendant l'épreuve selon planning éditorial à définir avant le  $1^{er}$  mai.

Lien internet vers le site du partenaire.

#### Réseaux sociaux

Le Tour de l'Avenir est présent sur les réseaux Twitter, Instagram, Facebook.

Mise en avant du partenaire (ITW et promotion de la marque) avant et pendant l'épreuve selon planning éditorial à définir avant le 1<sup>er</sup> mai.

Les audiences réseaux sociaux et internet seront transmises au partenaire après l'événement.

#### 3.5 - Dispositif Relations Publiques

Ce dispositif concerne les étapes organisées en Savoie les 25, 26, 27, 31 août et 1er septembre.

#### En course:

Accueil de 3 personnes, sur chaque étape, dans une voiture officielle de l'organisation. Ce véhicule pourra se positionner, sous le contrôle des arbitres, à différents échelons de la course, permettant aux invités de découvrir l'épreuve « de l'intérieur ».

# Au départ de chaque étape : le Village-Départ

Un espace CC Haute-Tarentaise de 12m2 (4x3m) sera installé par l'organisateur sur le village départ ; sur cet espace, le partenaire pourra accueillir ses collaborateurs et invités et/ou être au contact du public présent au départ.

Par ailleurs, tous les invités et collaborateurs (10 personnes par jour) auront accès à l'espace de restauration sur le village-départ.

#### A l'arrivée de chaque étape : l'Espace-Invités Iseran

Accueil des collaborateurs et des personnes invitées (10 personnes par jour) sur l'Espace-Invités Iseran, situé sur la ligne d'arrivée et permettant d'assister à l'arrivée dans des conditions privilégiées. Cet espace est partagé par l'ensemble des partenaires.

Le détail des dispositifs départ-arrivée de chaque étape (accès et plan des sites, horaires d'ouverture, ...) sera transmis au partenaire le 1<sup>er</sup> juillet.

Le système d'accréditations en ligne permettant au partenaire d'enregistrer ses invités sera ouvert le 1er août.

#### 3.6 - Caravane Publicitaire

Un véhicule dans la Caravane d'animation du Tour de l'Avenir avec logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sera présent sur toutes les étapes. Les frais de carburant et de péage sont la charge de l'organisateur.

L'organisateur prend en charge une personne en demi-pension qui pourra être présente dans le véhicule caravane et sur le stand du Village Départ.

Le partenaire a à sa charge les goodies qui seront distribués aux spectateurs sur le bord des routes.

# <u>Article 4 – Engagement de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise</u>

Au titre de ce partenariat, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise versera, sur présentation des factures, une participation financière de 5.000€ HT + TVA 20%, répartie de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention
- 50% au 1er septembre 2023

Les règlements seront adressés par virement bancaire sur le compte de Promo Events à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes à Evian-les-Bains (74) selon RIB ci-dessous :

Recu en préfecture le 23/03/2023

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demander vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre complications, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. Publié le

ID: 073-247300254-20230323-2023\_39-DE

BANQUE POPULAIRE JVERGNE RHÔNE ALPES

Titulaire du compte/Account holder

SARL PROMO EVENTS

3 BOULEVARD JOHN KENNEDY 01000 BOURG EN BRESSE

Relevé d'identité bançaire / Bank details statemen

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1680 7000 3636 8145 3521 786

Code Guichet 00036 Code Banque 16807

édité le 25/02/2021

BIC (Bank Identification Code) CCBPFRPPGRE

N° du compte

CIÉ RIB

Domiciliation/Paying Bank
BPAURA EVIAN LES BAINS

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when

booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in

# **Article 5 - Litiges**

La Convention est soumise au droit français.

Toute communication, notification ou demande entre les Parties, intervenant au titre de la Convention devra être effectuée par une personne dûment habilitée par la Partie émettrice.

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile aux adresses indiquées à la Convention. Tout changement d'adresse en cours de Convention devra être notifié par la Partie concernée à l'autre Partie dans les meilleurs délais.

En cas de différend pouvant naître de la présente Convention, les Parties rechercheront une solution amiable préalablement à tout recours devant les tribunaux.

# **Article 6 - Contacts**

Directeur des événements : Philippe COLLIOU / 0608834944 / philippe.colliou@alpesvelo.com Ludovic POIGNANT / 0632088314 / <u>ludovic.poignant@alpesvelo.com</u> Commissaire général :

Responsable Marketing & Communication / Andréa COSTA / 0679809927 / andrea.costa@sportcom-agence.com

Contrat réalisé en deux exemplaires originaux, à Séez, le

Pour LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE HAUTE-TARENTAISE

Le Président Mr Yannick AMET Pour PROMO EVENTS

Le Directeur Mr Philippe COLLIOU